

Compte-rendu du Conseil Municipal de 25 mars 2016

Présents : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, BABOLAT Coraline, DURAND Maël, GIRAUD Sylvain, JANIN Éric, JACQUEMIN Emilie, JOUX Alexandre et LASSEIGNE Paul.

Secrétaire : Madame BABOLAT Coraline a été élue secrétaire de séance.

1 – approbation du compte administratif communal et des budgets annexes pour l'année 2015 :

Les comptes administratifs 2015 sont approuvés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	85 425,58	172 660,64	258 086,22
DEPENSES	53 350,93	170 520,02	223 870,95
Résultat	32 074,65	2 140,62	
		EXCEDENT	34 215,27

BUDGET ANNEXE « SERVICE EAU »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	23 493,44	27 210,09	50 703,53
DEPENSES	6 350,41	23 506,26	29 856,67
Résultat	17 143,03	3 703,83	
		EXCEDENT	20 846,86

BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	14 646,69	27 566,58	42 213,27
DEPENSES	11 793,56	13 151,17	24 944,73
Résultat	2 853,13	14 415,41	
		EXCEDENT	17 268,54

2 – approbation du compte de gestion 2015 :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est approuvé à l'unanimité.

3 – affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour le budget principal et les budgets annexes :

Les résultats reportés sont approuvés à l'unanimité comme suit :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015	2 140,62 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	85 511,04 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	87 651,66 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	0,00 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	87 651,66 €
<i>Résultat d'investissement 2015</i>	32 074,65 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	-36 388,45 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001	-4 313,80€
Restes à réaliser au 31/12/2015	1 600 €
	Dépenses 1 600 €
	Recettes 0 €
Besoin d'autofinancement de	5 913,80

SERVICE EAU	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015	3 703,83 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	1 185,41 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	4 889,24 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	0 €
EXEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE R002	4 889,24 €
Résultat investissement 2015	17 143,03 €
Résultat antérieur reporté	40 033,07 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001	57 176,10 €
Restes à réaliser au 31/12/2015	13 000,00 €
	Dépenses 13 000,00 €
	Recettes 0 €
Besoin d'autofinancement	0 €

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u>	En euros
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015	14 415,41 €
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	+ 6 744,28 €
C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)	+ 21 159,69 €
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	0,00 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE R002	+ 21 159,69 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2015	2 853,13 €
Résultat antérieur reporté	4 521,90 €
Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001	7 375,03 €
Restes à réaliser au 31/12/2015	0

4 – vote des 4 taxes locales pour l'année 2016 :

Les taux en vigueur sont maintenus pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,43 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 57,37 %
- Taxe CFE : 29,00 %

5 – contribution FSL pour l'année 2016 :

- la contribution de 0,30 € par habitant soit 45,00 € (0,30 x 150 habitants) pour 2016 est acceptée à l'unanimité.

6 – Attribution des subventions pour l'année 2016 :

- Les subventions 2016 sont attribuées comme suit :
 - ✓ Centre anti-cancer Léon Bérard : 100 €
 - ✓ Triat Rhône : 100 €
 - ✓ Echo du Nant : 100 €
 - ✓ Association périscolaire de Lompnas : 2000 €

7 – vote des budgets primitifs 2016 :

Les budgets 2016 sont adoptés à l'unanimité comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	219 433,66
	INVESTISSEMENT	24 547,00
SERVICE « Eau »	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	29 488,24
	INVESTISSEMENT	101 488,10
SERVICE « Assainissement »	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	33 663,69
	INVESTISSEMENT	18 201,03

8 – Centre de gestion de l'ain :

Le maire donne mandat au président du CDG 01 pour l'engagement d'une consultation en vue d'une conclusion pour un contrat d'assurance collective.